

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD11

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio,
Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu et M. Schreck

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement présentant les enjeux de pollution des eaux stockées dans les retenues.

Ce rapport présente les risques de pollution des eaux souterraines mises en surface pour les retenues ainsi que les risques de pollution des sols et des cultures suite à l'utilisation de l'eau des retenues.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif du rapport proposé est de présenter les risques de pollutions des eaux stockées dans les retenues.

Ce rapport nous permettra de comparer les expositions aux pollutions des eaux souterraines et celles mises en surface. Nous pourrions ainsi mesurer l'effet de la mise en surface de l'eau souterraine sur sa qualité.

Ce rapport permettra également d'évaluer les risques de pollution des sols et des cultures sur lesquels cette eau est utilisée.